

Etienne Wasmer, lauréat ex aequo du Prix 2006 du meilleur jeune économiste : « L'expérimentation, surtout concernant le chômage, permet de sortir des sentiers idéologiques »

Beaucoup de vos recherches vous ont conduit à analyser le fonctionnement des marchés du travail européens. Quel regard portez-vous sur la situation française ?

Le marché du travail français est très inégalitaire. D'un côté, vous avez les salariés les mieux protégés – fonctionnaires, contrats à durée indéterminée (CDI) – et, de l'autre, l'ensemble des personnes embauchées sous un contrat précaire. Pour les premiers, le risque de se retrouver au chômage est très faible alors que les seconds sont beaucoup plus exposés. En moyenne – et ces chiffres concernent les 25-54 ans –, lorsque des précaires parviennent à enchaîner deux contrats à durée déterminée (CDD), ils restent trois ans et deux mois en emploi, puis se retrouvent au chômage. C'est une durée très courte. Cette répartition entre « insiders » et « outsiders » génère des effets pervers : difficultés d'accès à un logement, à un crédit ; création d'une famille repoussée à plus tard, etc. Il est d'autant plus difficile de sortir de ce cercle vicieux que la formation professionnelle s'adresse en priorité aux salariés installés, c'est-à-dire aux plus qualifiés en CDI, ce qui leur permet d'améliorer leurs compétences contrairement aux précaires qui bénéficient rarement de stages qui pourraient les tirer vers le haut.

Comment y remédier ?

Deux positions extrêmes se sont affrontées jusqu'à maintenant. La première, en proposant la



ETIENNE WASMER

suppression des protections attachées au CDI, aurait pour conséquence de faire converger l'ensemble des salariés vers le bas. La seconde, au contraire, propose la disparition des CDD pour un alignement vers le haut, ce qui serait également une erreur économique car les entreprises dont l'activité vit à un rythme saisonnier ont besoin de contrats flexibles. Il existe une troisième voie à explorer qui vise à faire converger les statuts car les inégalités du marché du travail ne peuvent perdurer.

Quelle méthode employer pour y parvenir ?

J'en vois trois possibles. Une grande négociation entre organisations syndicales et patronales ce qui permettrait de privilégier le dialogue social, mais je crains que nous n'ayons pour quinze ans ! Autre idée : une ordonnance gouvernementale, mais dix minutes après l'annonce, les dates des manifestations auront été fixées par l'ensemble des

mécontents. Il existe une autre issue, hors des sentiers idéologiques : l'expérimentation. Créons des dispositifs et testons-les sur un bassin d'emploi ou une région en observant des règles précises. Pour éviter les « manipulations » de tel ou tel élu local désireux de valoriser son fief, le territoire choisi serait sous contrôle national. Une fois le dispositif lancé, celui-ci serait évalué puis généralisé si les résultats sont concluants. Si tel n'est pas le cas, la région-test serait « dédommée » des effets négatifs subis, s'il y en avait.

Cette idée suscite déjà des résistances de la part de juristes qui soulignent que la République est une et indivisible et que de telles expérimentations pourraient remettre en cause ce principe. Cet obstacle est loin d'être insurmontable. L'Alsace ou la Moselle bénéficient de dispositions spécifiques. Et le souci de l'intérêt général, à savoir la poursuite de la baisse du chômage, doit prévaloir.

CV

2006 Etienne Wasmer, 36 ans, professeur à l'université de Metz, est titulaire de la chaire de recherche du Canada en économie du travail à l'université du Québec à Montréal.
2000 Diplômé de Polytechnique, il est reçu à l'agrégation en sciences économiques.
1997 Il soutient sa thèse consacrée à l'offre de travail et les inégalités de salaire à la London School of Economics (LSE).

Mais le chômage baisse...

Le taux de chômage baisse, mais je ne suis pas sûr qu'il faille en conclure que le chômage chute véritablement car les radiations ont progressé. Le taux de chômage est un indicateur dont la mesure est délicate et qui est donc à manier avec prudence. Je m'intéresse plutôt au taux d'emploi, et comme ce dernier ne progresse pas, cela signifie que la situation reste bloquée.

Parmi les expérimentations possibles, que pensez-vous d'un contrat unique ?

Cette idée va dans le sens de l'harmonisation des statuts, même s'il est clair que certains secteurs d'activité – et c'est déjà le cas – auront besoin de disposer de dérogations. Ce pourrait être un CDI « aménagé », afin de lever les réticences des employeurs découragés par les procédures de licenciement et la jurisprudence prudente d'embaucher en CDI. On pourrait imaginer que les droits du salarié en contrat unique varient graduellement selon son ancienneté dans le poste. De même, le cadre légal du licenciement pourrait être simplifié – plusieurs études montrent qu'il ne sécurise pas vraiment le salarié, y compris celui en CDI – avec des contre-parties (hausse des indemnités par exemple...). Ces pistes, encore une fois, devraient évidemment être passées au filtre de l'expérimentation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-BÉATRICE BAUDET